



Village au cœur des Villes

Emerchicourt

Infos

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

02/04/2021 | N°006

Edito

Chers concitoyens,

Nous rentrons à nouveau dans une période de contraintes liées à la situation sanitaire avec notamment une modification des dates de vacances scolaires et des modalités pédagogiques, des déplacements limités dans le temps et la distance.

Pour ces raisons, nous avons pris la décision de ne pas organiser la fête communale, programmée initialement pour le 8 mai prochain ; la brocante prévue le même jour est également annulée. Seule la commémoration de l'armistice est maintenue, nous vous informerons, le moment venu, des modalités d'organisation et plus particulièrement de la possibilité ou pas, d'y participer.

Pour autant, notre commune poursuit son développement. Le square de la cité Lestienne a été aménagé offrant des espaces de jeux et de détente pour tous les âges ; il sera accessible à compter de la mi-mai le temps que la pelouse puisse se développer. Les travaux de l'église et au cimetière ont également commencé cette semaine.

Enfin, les services administratifs et les élus restent à votre écoute, et sont disponibles pour vous entendre. Les conseillers continueront la distribution des bulletins municipaux, une autre opportunité pour que vous puissiez les interpeller.

Prenez bien soin de vous et des vôtres.

Régis ROUSSEL

Une identité visuelle pour notre village !



Village au cœur des Villes

Emerchicourt

Récemment élue, l'équipe municipale a souhaité disposer d'une identité visuelle unique et facilement identifiable pour la commune, en créant un logo. Celui-ci ornera désormais tous les documents officiels d'Emerchicourt, mais aussi les produits détenus par la commune.

Comment comprendre ce symbole identitaire ?

Sa forme

Elle s'inspire d'un cœur dans la partie haute (voir explication de l'accroche ci-dessous) et d'un blason, symbolique de l'Histoire, dans la partie basse. Les deux parties supérieures illustrent les deux entités, Emerchicourt (hameau de Vicoignette) et Hasencourt (Azincourt) qui ont fusionné en 1800 pour former le village d'Emerchicourt.

Dans sa partie inférieure, les stries représentent les terres labourées qui façonnent une grande partie de notre village.

En son centre, l'arbre incarne la nature, si chère aux yeux des Emerchicourtois, mais aussi notre engagement en faveur du

développement durable et notre regard vers l'avenir.

Ses couleurs

La couleur ocre-jaune rappelle la culture des céréales présente sur le territoire. L'ocre évoque la terre, et offre l'impression de chaleur et de lumière.

Les 2 nuances de bleu nous font passer de l'eau à l'air, nécessaires à la vie et la nature. Le bleu symbolise la confiance et la sérénité.

L'accroche

« Village au cœur des villes » marque la position de notre commune.

Emerchicourt est en effet au centre du triangle Valenciennes - Cambrai - Douai.

Nous revendiquons ainsi le principe du village, à proximité des villes, où l'on trouve les commerces, les services et parfois les emplois.

Cette accroche est à mettre en corrélation avec la forme de cœur reprise pour partie dans ce logo.

Les membres de la Commission « Information et Communication »

Collecte des déchets verts

La collecte hebdomadaire des déchets verts débutera le mercredi 7 avril 2021 et se terminera le mercredi 24 novembre 2021.

Vous êtes priés de présenter vos bacs devant l'habitation, la veille du jour de ramassage (voir calendrier distribué en novembre 2020).

Bulle de poésie à la médiathèque



Merci aux participants qui se sont investis afin de faire vivre le printemps des poètes et la semaine de la langue française. Félicitations pour vos très beaux poèmes qui ne manquaient pas d'air. Un vent de légèreté, de poésie et de couleur aura flotté sur la médiathèque pendant ces quelques jours.

*Perrine FOUCHARD,
médiathécaire*

Entretenir « autant que nécessaire mais aussi peu que possible »



Émerchicourt adopte la gestion différenciée de ses espaces verts. Ce projet s'inscrit dans le principe du développement durable et a pour but d'améliorer la qualité du paysage et d'optimiser le temps de travail de nos agents municipaux.

Parallèlement, cela a pour objectif de respecter la gestion

et la protection de la biodiversité, afin de préserver les différences espèces et essences présentes dans notre village. Ces travaux ont été en partie financés par la CAPH.

*Les membres de la Commission
« Cadre de Vie et Développement
Durable »*

Rappel Port du masque obligatoire

Par arrêté préfectoral du 4 mars 2021, le port du masque est obligatoire pour les personnes de onze ans et plus, en agglomération des communes du Nord.

Vous pouvez consulter l'arrêté sur www.emerchicourt.fr

Nous rappelons également que le port du masque est obligatoire dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées des écoles, collèges et lycées.

**Le non-respect
de l'obligation de porter
le masque
est puni d'une amende
de 135 €.**

Les activités périscolaires



Cette année, nous avons pu participer au Concours des écoles organisé par la chambre d'Agriculture des Hauts-de-France, l'édition 2020 ayant été annulée.

En compagnie d'Alice et Théo, les deux mascottes du concours, et à l'aide d'un jeu de cartes (de l'amont vers l'aval pour reconstituer les différentes étapes des filières selon un

ordre chronologique), d'un livret de jeux et de recettes sur les produits emblématiques de la région et enfin, d'un poster géant pour visualiser le découpage régional des diverses cultures et produits de la région, les enfants de l'accueil périscolaire ont choisi de créer un jeu de loto.

Nous l'avons nommé : « Le loto des filières », il est composé de 6 planches et de 60 étiquettes, qui retracent les étapes de fabrication du pain, du sucre, des produits laitiers mais aussi de la préparation du poisson, de la viande, des fruits et des légumes avant leur consommation. Le jeu a été testé et validé par les enfants, petits et grands. Les résultats du concours sont attendus pour juin 2021.

Sabrina FÉDI, animatrice

Freiner le virus Calendrier scolaire adapté

Le président de la République a annoncé ce mercredi 31 mars, qu'à partir de ce samedi soir 3 avril 2021 et pour 4 semaines, les mesures de freinage déjà en vigueur dans 19 départements seront étendues à tout le territoire métropolitain.

Le calendrier scolaire sera adapté de la façon suivante :

- 5 avril :

1 semaine de cours à la maison pour les écoles, collèges et lycées.

- 12 avril :

2 semaines de vacances simultanées pour les 3 zones.

- 26 avril :

Retour en classe pour les maternelles et primaires.

Cours à la maison pour les collèges et lycées.

- 3 mai :

Retour en classe pour les collèges et lycées.

Bruits de voisinage

Le beau temps est de retour. Voici quelques rappels des règles de bon voisinage afin d'éviter les troubles occasionnés par le bruit de véhicules à moteur, tondeuses, matériels de musique, aboiements,...

Il est rappelé :

- Aux propriétaires d'animaux, qu'ils sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour autrui.

- Les tranches horaires préconisées par le Conseil National du Bruit, pour l'utilisation des tondeuses à gazon, perceuses et autres matériels (chaîne hi-fi....).

Jours ouvrables : 9h - 12h et 13h30 - 19h.

Samedi : 9h - 12h et 15h - 19h

Dimanche et jour férié : 10h - 12h.

Pour bien vivre ensemble, il est nécessaire de respecter ces règles de vie en collectivité.

Nous savons pouvoir compter sur votre compréhension et vous en remercions.



La 66^{ème} édition de la plus importante course cycliste professionnelle régionale "**Les 4 jours de Dunkerque**" traversera Emerchicourt à trois reprises, en empruntant le Boulevard de la République.

Les coureurs réaliseront 2 passages, lors de la 1^{ère} étape **Dunkerque-Aniche** du mardi 4 mai 2021 et un seul passage lors de la 2^{ème} étape **Béthune-Maubeuge** du mercredi 5 mai.

Les Emerchicourtoises et Emerchicourtois pourront donc profiter du spectacle.

Mardi 4 mai : les cyclistes arriveront du Bd Drion de la ville d'Aniche pour se diriger vers Mastaing.

1^{er} passage vers 16h00 et 2^{ème} vers 16h20. Passage de la caravane à 14h54.

Mercredi 5 mai : les cyclistes arriveront également par le Bd Drion et aborderont cette fois-ci le village vers 13h50, la caravane traversa, quant à elle, le Bd de la République environ 1h30 avant le passage des coureurs.

Vous trouverez page suivante l'arrêté réglementant le stationnement et la circulation pour faciliter le déroulement de l'épreuve cycliste et prévenir ainsi tout risque d'accident.

Les membres de la Commission « Sport et Associations »

Nouveau distributeur de pains



Suite à la rupture du contrat avec le boulanger de Marquette-en-Ostrevant, pour

des raisons personnelles, notre machine à pains change de prestataire.

M. et Mme Steurbaut, propriétaires de la boulangerie Binos à Aniche, prennent le relais pour nous proposer un éventail de pains (Tolé, Fermier, Campagrain et bien d'autres encore), mais également la possibilité de déguster brioches et viennoiseries le week-end.

L'emplacement de la machine Boulevard de la République reste, quant à lui, inchangé.

Les membres de la Commission « Cadre de Vie et Développement Durable »

Arrêté réglementant la circulation et le stationnement à l'occasion de la course cycliste « Les 4 Jours de Dunkerque »

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
NORD

ARRETE N° 2021-018

2. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT
59560

Arrêté de circulation et de stationnement à l'occasion d'une course cycliste

Le Maire de la commune d'Emerchicourt

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande formulée par Monsieur Joël HUYSMAN Vice-Président de l'Association « 4 Jours de Dunkerque Organisation » en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser du 4 au 9 mai 2021, la 66^{ème} édition de la course cycliste dénommée « 4 Jours de Dunkerque ».

Considérant le parcours détaillé de ladite course transmis par le représentant de l'Association,

Considérant qu'il y a lieu pour assurer la sécurité des coureurs d'interdire le stationnement et la circulation sur le Boulevard de la République (RD 943) qui sera traversé par cette course, lors de la 1^{ère} étape du mardi 4 mai 2021 et de la 2^{ème} étape du mercredi 5 mai 2021,

Vu l'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1 – Le stationnement de tous types de véhicules, à l'exception des véhicules de Gendarmerie et des services d'urgences, sera interdit sur la chaussée, les parkings et les trottoirs du Boulevard de la République (RD 943) dans sa totalité :

Le mardi 4 mai et le mercredi 5 mai 2021 de 8h00 à 17h00.

Article 2 – La circulation de tous les véhicules (sauf pour les services de Gendarmerie et d'urgences) sera interdite sur le Boulevard de la République, parcours de l'étape, de la façon suivante :

- **Dans le sens contraire de l'épreuve**, à partir du passage de la voiture sécurité course, équipée d'un gyrophare orange, environ une demi-heure avant l'arrivée des coureurs et le passage de la caravane.

- **Dans les deux sens**, au passage de la voiture sécurité course équipée d'un gyrophare rouge, environ 15 minutes avant l'arrivée des premiers coureurs et le passage de la caravane.

Article 3 – Horaires prévus des passages :

- **Mardi 4 mai 2021 (2 passages)**

Passage de la caravane : 14h54

Passage des coureurs : 16h04 / 16h25

- **Mercredi 5 mai 2021 (1 passage)**

Passage de la caravane : 12h35

Passage des coureurs : 13h55

Article 4 – Une déviation sera mise en place comme ci-après :

Les usagers venant des rues d'Azincourt (RD 205), Prouveur, Dumont Lévêque seront déviés

- Vers la rue de la Verrerie en direction d'Aniche.
- Vers la RD 957 en direction de Somain et Bouchain.

Les usagers venant des rues Pablo Picasso (RD 205), du 8 Mai 1945 (RD 205), Canonne, Delacroix, Zeller, Dechy et Hugo seront déviés

- Vers la rue Achille Gailliez en direction d'Aniche.
- Vers la rue Jean-Philippe Canonne en direction de Marquette-en-Ostrevant.

Article 5 – Tout stationnement sur la zone précitée sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route). Les véhicules en infraction seront enlevés aux frais, risques et périls de leur propriétaire, à la diligence des services de Gendarmerie, par la société ADS dépannage sise 881, rue des Frères Régnier – 59111 Bouchain et seront placés en fourrière.

Article 6 – La signalétique correspondante sera mise en place par les services techniques de la commune pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 7 – La services de la gendarmerie seront chargés du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 – Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes
- Monsieur le Président des « 4 Jours de Dunkerque » de Dunkerque
- Monsieur le Vice-Président des « 4 Jours de Dunkerque », responsable des parcours et de la sécurité de Dunkerque
- Monsieur le Président de l'association M.S.O., gestionnaire des signaleurs de Noyelles Les Vermelles
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain
- Monsieur le Responsable de la société ADB / ADS dépannage de Bouchain
- Monsieur le Responsable de l'arrondissement routier de Valenciennes
- Monsieur le Maire d'Aniche
- Monsieur le Maire de Bouchain
- Monsieur le Maire de Mastaing
- Monsieur le Directeur de St Gobain Glass France d'Emerchicourt
- Monsieur le Directeur de l'Institut Médico-Educatif « La Vicoignette » d'Emerchicourt
- Monsieur le Responsable du service exploitation de Transvilles de Saint-Saulve

Fait à Emerchicourt le 15 mars 2021

Le Maire,

Régis ROUSSEL.